

Pierrard, le 18 août 2026

Chers Parents,

Vous avez inscrit votre fils comme élève interne dans notre Institut. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous assurons que nous veillerons tout particulièrement à sa formation et à son éducation.

Le montant de la pension est fixé à 3.000 Euros pour cette année scolaire. Les paiements s'effectuent en 10 versements de 300 Euros. Le premier versement et le montant de la garantie (300 Euros) doivent nous parvenir pour le 29 août 2026 et le dernier versement pour le 10 mai 2027. Pour tout étudiant ressortissant d'un pays limitrophe des frais vous seront facturés afin d'être en possession d'un document de séjour.

Le montant de la pension doit nous être versé pour le 10 de chaque mois sur le compte n° 001-3711328-87 (Code IBAN: BE 67001371132887) (code BIC : GEBABEBB) de l'Institut des Arts et Métiers 6760 Pierrard-VIRTON. Pour les élèves français, le montant peut être versé sur le compte n° 269 350 31050 (Crédit Agricole de Lorraine) de l'Institut des Arts et Métiers B-6760 Pierrard VIRTON (Code étab. 16106, Code guichet 00040, Clé RIB 70). La formule la plus simple pour vous est de domicilier un ordre permanent auprès de votre organisme financier.

Nous acceptons bien évidemment les paiements annuels ou trimestriels **anticipés**.

IMPORTANT : le motif du paiement doit être libellé exclusivement comme suit :

NOM - PRÉNOM - CLASSE - MOIS.

Nous vous signalons également que la literie (draps, couette, oreiller, ...) est à apporter par l'élève. Il doit également se munir d'un petit matériel de nettoyage (balais, ramassette et de quoi nettoyer le lavabo).

Etant donné l'augmentation du prix de l'électricité et pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'apporter toutes formes d'appareils de chauffage électrique.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux internes, les autorisations de rentrer à la maison le mercredi après-midi, ne seront accordées qu'à partir de la deuxième semaine de cours.

La rentrée est fixée au **mardi 25 août à 18 heures précises**. A votre arrivée, nous vous orienterons vers la salle de réunion où Madame Messaoudene, préfète de l'internat et son équipe d'éducateurs vous accueilleront. Après cela, vous pourrez installer votre enfant dans sa chambre. Vous pouvez franchir les barrières et vous garer dans la cour.

Si vous décidez de ramener votre fils les dimanches soir, vous devrez l'inscrire pour l'année et avertir l'internat en cas d'absence sinon cette permission lui sera supprimée.

L'économe sera également présent afin de recevoir les familles qui souhaiteraient effectuer des paiements.

A 19h30, nous rassemblerons les nouveaux internes afin de les inviter à prendre un sandwich au restaurant scolaire.

Je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.



Olivier Crucifix,
Directeur.